

2 July 2013

Groupe Alstom  
3, Avenue André Malraux  
92309 Levallois-Perret Cedex  
FRANCE

A l'attention de M. Patrick Kron,  
Président et Directeur Général d'Alstom

**À propos d'un projet d'énergie au Sahara Occidental occupé. Recherche de réponses pour publication.**

Monsieur Kron,

Western Sahara Resource Watch (WSRW) vous suite à des rapports de l'office national marocain pour l'électricité et l'eau (ONEE) annonçant Alstom comme candidat pré-qualifié pour participer à la construction de cinq parcs éoliens à travers le Maroc dans le cadre de son Programme éolien intégré (PEI). Les informations concernant l'intérêt de votre entreprise pour l'offre se trouve sur la page Web de l'ONEE. (<http://www.one.org.ma/fr/pages/actua.asp?esp=2&id1=8&id2=70&t=1&id=900>).

Dans le cadre du PEI, cinq parcs éoliens d'une puissance totale de 850 MW seront construits dans tout le pays: à Tanger, Boujdour, Tiskrad, Midelt et Jbel Hadid. Selon ce que nous comprenons le vainqueur de l'offre ONEE, agissant comme un seul candidat ou en consortium avec d'autres entreprises, recevra le droit de construire les cinq fermes.

Toutefois, deux de ces sites ne sont pas situés au Maroc, mais dans la zone du Sahara Occidental que le Maroc occupe illégalement depuis 1975. Tiskrad, où l'ONEE envisage le développement d'un parc éolien de 300 MW, est situé à 25 kilomètres au nord d'El Aaiun, capitale du Sahara Occidental occupé. Boujdour, où l'ONEE envisage d'ériger un parc éolien de 100 MW, est situé plus au sud dans le territoire.

Par conséquent, si votre entreprise gagnait l'appel d'offre, elle risquerait de prendre part dans un conflit prolongé. Le Sahara Occidental est considéré par les Nations Unies comme un territoire non autonome toujours en attente de décolonisation, et sans puissance administrante légalement acceptée sur place. Les habitants du territoire, les sahraouis, ont reçu le droit à l'autodétermination - un droit réaffirmé maintenant dans plus de 100 résolutions de l'ONU, mais l'exercice de celui-ci est constamment bloqué par le Maroc. La guerre entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario a entraîné une division militaire du territoire et un cessez-le feu qui est surveillé par l'ONU.

[www.wsrw.org](http://www.wsrw.org)

*Western Sahara Resource Watch works to raise awareness of the illegal occupation of Western Sahara and to support the recognition of the Saharawi people's right to self-determination.*

Pendant ce temps, le Maroc continue de piétiner les droits les plus élémentaires des Sahraouis qui vivent sous le joug de l'occupation. Environ 160.000 réfugiés sahraouis qui ont fui pendant la guerre continuent de vivre dans des conditions inhumaines dans les camps de réfugiés en Algérie, situés dans la partie la plus inhospitalière du désert saharien.

L'avis juridique de l'ONU sur les activités économiques au Sahara Occidental note que deux conditions légales doivent être respectées pour que les activités commerciales sur le territoire du Sahara Occidental occupé ou l'affectant soient admissibles en vertu du droit international. Ces activités doivent être conformes avec les souhaits du peuple sahraoui et à son bénéfice. Cela signifie que le peuple sahraoui doit être consulté, qu'il doit consentir, et par la suite bénéficier de toute activité commerciale et exportation des abondantes ressources naturelles du Sahara Occidental.

Compte tenu de la position neutre de la France vis-à-vis du conflit du Sahara occidental, il est surprenant de constater qu'une compagnie française est en lice pour obtenir le droit de construire des infrastructures dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Il est réconfortant de constater sur la page web d'Alstom que "la réputation et l'intégrité d'Alstom ne peuvent être construits que par le renforcement continu des règles et procédures éthiques ...».

Participer à un projet lancé par le gouvernement marocain sur les terres qu'il occupe illégalement, sans consulter les gens du territoire - les Sahraouis-, serait contraire aux propres principes d'Alstom.

Par conséquent, notre organisation vous serait reconnaissante de répondre aux questions suivantes.

1. L'information fournie par l'ONEE est elle correcte, de mentionner que Alstom souhaite participer à cet appel d'offres?
2. Alstom est-il conscient de l'inclusion du territoire du Sahara Occidental dans le cadre du Programme éolien intégré?
3. Si oui, comment Alstom s'est-il assuré du consentement du peuple sahraoui, à travers leur organe représentatif internationalement reconnu, le Front Polisario?
4. Comment Alstom juge l'acquisition potentielle de l'offre, qui conduirait à la construction d'infrastructures dans les territoires occupés, au regard de sa position sur l'investissement socialement responsable ?

Nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt de votre entreprise d'être associé dans ce genre d'entreprise. Nous espérons sincèrement que vous vous absteniez d'entreprendre des activités sur des terres contestées.

WSRW est rédigé actuellement un rapport sur les projets d'énergie éolienne du Maroc dans le territoire qu'il occupe illégalement. **Nous vous serions reconnaissants pour votre réponse à nos questions avant le 20 Juillet 2013.** Une référence à votre réponse sera faite dans le rapport mentionné, qui devrait être publié peu de temps après cette date.

Nous serons enchantés de vous fournir toutes les informations supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier cette question de plus près, et attendons votre réponse à nos questions.

Nous vous remercions de votre attention.

Sincères salutations,

Sara Eyckmans  
Coordinatrice Internationale  
Western Sahara Resource Watch  
+32 475 45 86 95  
[coordinator@wsrw.org](mailto:coordinator@wsrw.org)

Katalie Clong  
Amis du Peuple du Sahara Occidental  
Contact France – WSRW  
[Apsolument@yahoo.fr](mailto:Apsolument@yahoo.fr)